

Renouvellement prescription d'orthèses plantaires

Depuis le 4 juillet 2024, les orthopédistes-orthésistes, orthoprothésistes et podo-orthésistes peuvent adapter, dans le cadre d'un renouvellement, **les prescriptions initiales d'orthèses plantaires datant de moins de 3 ans.**

Vous pouvez donc dans le cadre d'un renouvellement, adapter les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans

- Reporter sur l'ordonnance le renouvellement et éventuellement l'adaptation réalisée
- Apposer le **tampon de la société**, la **date de renouvellement** et une **signature**
- Scanner cette ordonnance afin de l'ajouter ensuite au SCOR

La facturation se déroule ensuite comme une facturation classique. **La date de prescription étant la date de renouvellement.**

Revision #6

Created 6 November 2024 09:03:01 by Antoine

Updated 15 March 2025 19:49:56 by Antoine